



MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR ET DE L'HYGIÈNE

Bruxelles, le 9 JAN 1933 193 .

ANNEXES

Secrétariat  
Entree N° 18079  
Le 11 1933

MONSIEUR LE BOURGMESTRE,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en vous priant de les remettre  
aux intéressés les diplômes de la décoration civique accordée par arrêté royal

du 21-10-32

à M Cousin, Pierre

Le Gouvernement ne délivre plus les bijoux de ces décorations.

Dans le but de rehausser la valeur des récompenses destinées à honorer les services rendus, il convient que ces brevets soient remis solennellement aux bénéficiaires.

POUR LE MINISTRE :

Le Directeur Général

*De Pauwbiolley*

A Monsieur le Bourgmestre d. Chaudenne (Namur)

D11418